

1 - Mot recherché/entrée

2 - Prononciation/Phonétique

3 - nature (et genre pour les noms)

Droit [dr wa] n.m (bas latin *directum*)

7 - remarque qui concerne l'origine du mot

1 - Ensemble des règles qui régissent les rapports des membres d'une même société ; légalité.

2 - Science qui a pour objet l'étude de ces règles.

3 - Faculté, légalement ou réglementairement reconnue à quelqu'un par une autorité publique, d'agir de telle ou telle façon, de jouir de tel ou tel avantage : *À quel âge a-t-on le droit de vote ?*

4 - Possibilité morale qu'on a d'agir de telle ou telle manière : *Vous n'avez pas le droit de parler ainsi.* ← 6 - exemple

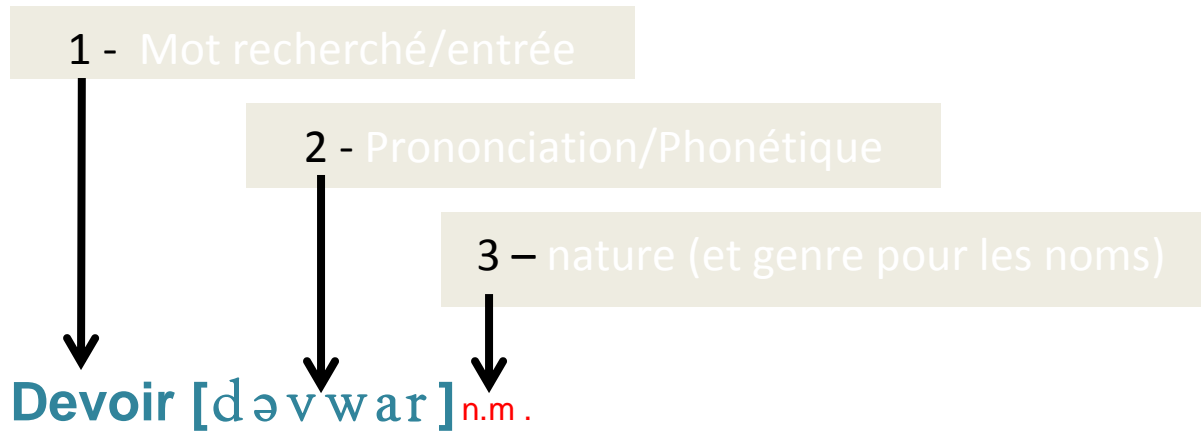
5 - Possibilité, permission donnée à quelqu'un, par une autorité quelconque, de faire quelque chose , autorisation : *Elle a le droit de sortir ce soir : ses parents le permettent.*

6 - Ce qui confère un pouvoir, une prérogative, un titre, une autorité considérés comme légitimes : *Défendre ses droits.*

7 - Impôt, taxe : *Payer des droits sur les alcools.*

5 - renvoi (ici synonyme)

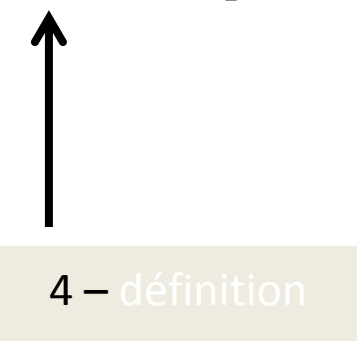
4 - définition



1 - Obligation morale, considérée sous sa forme la plus générale : *Avoir le sens du devoir.*

2 - Obligation particulière imposée par la morale, la loi, un règlement, les conventions sociales, etc. ; tâche à accomplir ; responsabilité, charge : *Remplir son devoir de citoyen, ses devoirs religieux.*

3 - Travail, exercice d'écolier qui se fait par écrit et en dehors des cours : *Des devoirs de vacances.*



droit et **devoir**, nom masculin

Sens Les droits et devoirs désignent respectivement **ce que peut** et **ce que doit faire** chaque individu, notamment entant que citoyen [**Droit**]. **Anglais** right and duty

1 - Mot recherché/entrée

2 - Prononciation/Phonétique

3 - nature (et genre pour les noms)

Droit [dr wa] n.m (bas latin *directum*)

7 - remarque qui concerne l'origine du mot

1 - Ensemble des règles qui régissent les rapports des membres d'une même société ; légalité.

2 - Science qui a pour objet l'étude de ces règles.

3 - Faculté, légalement ou réglementairement reconnue à quelqu'un par une autorité publique, d'agir de telle ou telle façon, de jouir de tel ou tel avantage : *À quel âge a-t-on le droit de vote ?*

4 - Possibilité morale qu'on a d'agir de telle ou telle manière : *Vous n'avez pas le droit de parler ainsi.* ← 6 - exemple

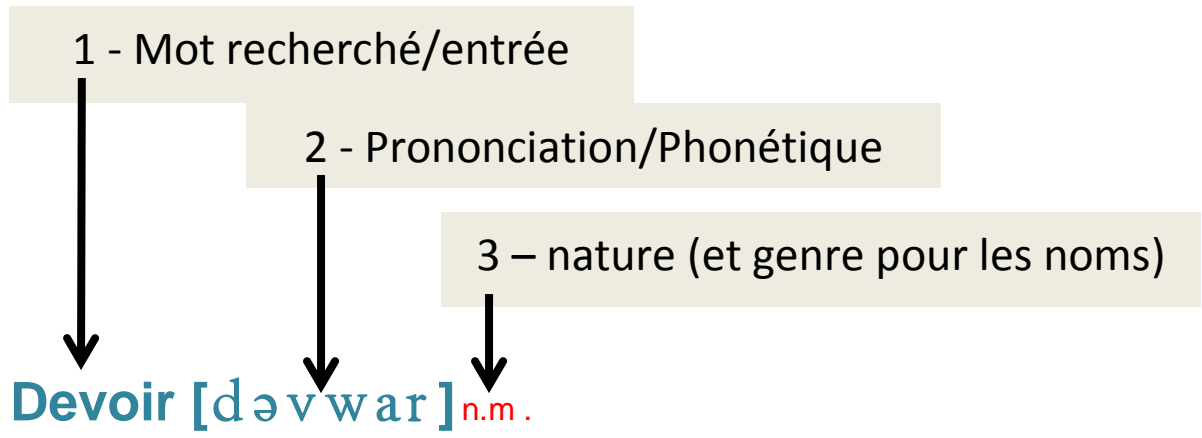
5 - Possibilité, permission donnée à quelqu'un, par une autorité quelconque, de faire quelque chose , autorisation : *Elle a le droit de sortir ce soir : ses parents le permettent.*

6 - Ce qui confère un pouvoir, une prérogative, un titre, une autorité considérés comme légitimes : *Défendre ses droits.*

7 - Impôt, taxe : *Payer des droits sur les alcools.*

5 - renvoi (ici synonyme)

4 - définition



1 - Obligation morale, considérée sous sa forme la plus générale : *Avoir le sens du devoir.*

2 - Obligation particulière imposée par la morale, la loi, un règlement, les conventions sociales, etc. ; tâche à accomplir ; responsabilité, charge : *Remplir son devoir de citoyen, ses devoirs religieux.*

3 - Travail, exercice d'écolier qui se fait par écrit et en dehors des cours : *Des devoirs de vacances.*

